

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation

Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires

Le Conseil scientifique du CNRS recommande d'intégrer, dans les comités de visite préalable à l'évaluation des laboratoires, un membre élu C de la section compétente du comité national (section principale de l'unité). Cette participation d'un représentant ITA devrait être systématique pour les unités comportant plus de 10 ITA ou des plateformes techniques ; elle devrait également être possible sur simple demande des unités visitées. Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (ITA ou ITRF), quelles que soient leurs tutelles, assurent l'accompagnement ou le support de l'activité de recherche et sont donc un élément essentiel dans la vie et le fonctionnement du laboratoire. Lors des visites d'unités, la vision d'un élu C de la section permet de mieux comprendre l'organisation et la dynamique de travail, d'enrichir l'évaluation du laboratoire et ainsi de mieux fonder les avis des sections du Comité national et les décisions des Directions d'instituts

Bruno Chaudret
Président du Conseil
scientifique

Recommandation adoptée le 13 novembre 2012
13 votants : 13 oui, 0 abstention, 0 non